

L'école s'agrandit !



**Montroy en fête
le 11 Juillet**

Venez nombreux!!!

Edito du maire	2
CDA	3
Finances	4-5
CCAS et Résaunis	6
Ecole - Urbanisme	7

Événements	8 à 10
------------	--------

Vie associative	11
-----------------	----

Infos pratiques	11
-----------------	----

« Conseils d'habitants »	12
--------------------------	----



L'édito du Maire



Mesdames et messieurs,

C'est toujours avec plaisir que j'écris ces quelques lignes afin d'ouvrir cette nouvelle édition du journal de la commune. Cette année de nombreux projets sont en cours : PLU, projet scolaire, vie associative, urbanisme et voirie, autant de défis à relever.

Notre entrée dans la CDA n'est pas de tout repos : les problématiques des dix nouvelles communes entrantes ne sont pas les mêmes que celles des communes déjà très urbanisées de « l'ancienne » CDA. Nos services administratifs doivent donc changer quelque peu leurs méthodes de travail afin de faciliter l'intégration. Nous avons déjà de nombreuses collaborations avec la CDA sur l'urbanisme, la passation de marchés publics ou l'accessibilité handicap.

Dans les nouveaux projets pilotés par la CDA sur notre territoire, figure l'arrivée future de l'assainissement collectif à La Rabière. Nous sommes en train de travailler à ce que l'intégralité des maisons puisse être reliée.

Nous allons également entamer la démarche d'accréditation du label « Terre Saine » : commune sans pesticide. Avec la volonté de promouvoir notre caractère rural, nous allons étudier les possibilités de reboiser, de préserver et de replanter des haies si importantes pour le paysage comme pour la filtration des sols. Les études en cours démontrent le bénéfice d'une telle politique. Nous vous encourageons à venir nous apporter vos idées par le biais du site internet www.montroy.fr, par courrier en mairie, ou en participant au conseil d'habitants « Paysage de Montroy ».

Cette année, nous sommes également très attentifs aux différentes réformes, qu'elles soient territoriales, économiques, etc... Les impacts récents liés aux baisses de dotations par exemple, ou bien la nouvelle région, sont autant de changements que nous devons négocier et anticiper. Certains ont pu d'ailleurs voir en relisant le compte rendu du conseil municipal d'Octobre 2014 que nous avons à l'unanimité voté une motion à l'encontre du TAFTA. Je vous invite vivement à vous informer sur ce sujet si important pour notre futur.

Comme chaque année, le CCAS est doté d'un budget propre. Piloté par des élus ainsi que des habitants de Montroy, il a pour vocation l'accompagnement et l'information de tous dans les démarches sociales en général.

Des nouveaux venus dans la commune : Les Bambins d'Aunis se sont installés dans la salle des fêtes un jeudi matin par mois. L'accueil pour les parents et assistantes maternelles est encadré par les professionnels de l'enfance. Le Yoga continue le Mardi soir. Nous avons reçu des sollicitations pour accueillir des démonstrations de Capoeira. Nous avons également reçu avec plaisir les nombreuses idées des habitants de la commune pour enrichir notre tissu événementiel. Nous ne pourrions pas donner suite à toutes ces idées dans l'immédiat, mais nous y travaillerons.

Sachez également que les communes de Montroy, Clavette et Bourgneuf souhaitent organiser des événements communs. Notre proximité et nos liens historiques étant évidents, il est souhaitable de les entretenir et de les enrichir.

Je souhaite remercier personnellement les personnes qui ont fait don à la commune de matériel, plantes, ou objets divers, et c'est au nom de tout le conseil municipal que je salue ces initiatives.

Avant de vous laisser feuilleter ces quelques pages, et pour conclure, j'aimerais vous dire que vos soutiens, vos critiques, vos compliments, vos encouragements, sont pour nous essentiels à l'accomplissement du devoir politique qui est le nôtre. En tant qu'élus, nous nous devons de vous représenter au sein de chaque instance de la république, et c'est ce que vous nous aidez à faire tous les jours lorsque vous vous impliquez dans la vie de votre commune. Il est une vérité dont il faut toujours être conscient : « C'est quand chacun d'entre nous attend que l'autre commence, qu'il ne se passe rien » (L'Abbé Pierre).

Bien chaleureusement,

Jonathan Kuhn

La CDA et la commune

L'inventaire des zones humides a commencé sur notre commune.

Préalablement au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle procède au repérage des zones humides.

Dans le cadre des études préalables à l'élaboration du PLU intercommunal, la communauté d'agglomération de la Rochelle se lance dans un diagnostic à grande échelle de l'ensemble de ses zones humides.

Marais, tourbières, prairies humides, terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, **ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des inondations.**

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Pour mener cette étude, la CDA s'appuie sur une concertation locale animée par un groupe d'acteurs composé de représentants agricoles, de chasseurs et des pêcheurs, d'associations de protection de la nature ou de randonneurs. **La composition de ce groupe est validée en conseil municipal.**

Le diagnostic est mené par un bureau d'étude spécialisé dans les études de sols et d'inventaires de la flore. Celui-ci sera amené à procéder à des sondages et des relevés de terrains sur les secteurs à enjeux de la commune.

Ce diagnostic une fois validé sera présenté à la population pendant un mois avant d'être validé par le conseil municipal.

Ce n'est qu'à ce stade, et lorsque l'ensemble des inventaires aura été mené que cette source d'information sur notre territoire pourra être prise en compte par le PLU intercommunal.

Les inventaires viennent de débiter, et le groupe constitué pour Bourgneuf et Clavette a participé aux premiers repérages début avril.



Qu'est-ce que le PLUI ?

La loi dite « Grenelle II » impose à la CDA de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour le 1^{er} janvier 2017.

Le PLUI détermine les grandes orientations de l'agglomération à 10 ans, en termes d'aménagement : les futurs quartiers, les nouveaux équipements, les secteurs agricoles ou naturels à préserver, les terrains constructibles et sous quelles conditions, la politique de transport, les objectifs de production de logements...

Comme les PLU communaux, il déterminera le droit à bâtir sur l'ensemble des propriétés du territoire de la Communauté d'agglomération. Il concerne donc tous les habitants de l'agglomération.

Un registre est ouvert à la Mairie, pour que chacun y inscrive ses observations, questions, remarques pouvant influencer sur les discussions en cours.

Après 2017, il sera trop tard pour remettre en question les décisions : c'est maintenant qu'il faut se manifester.

Résultats Financiers 2014

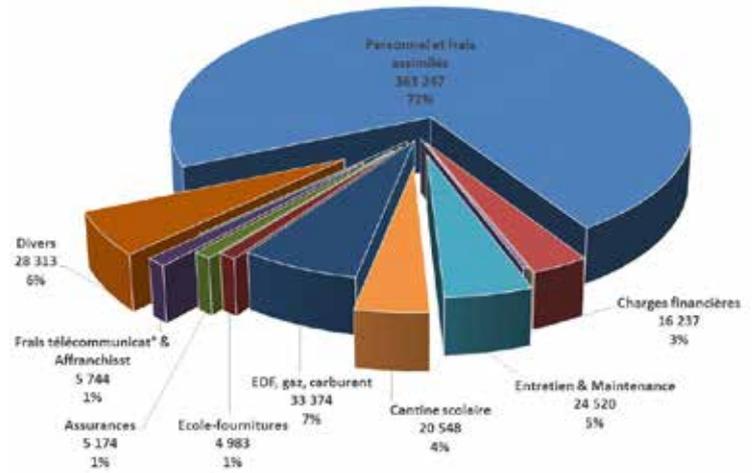
Les réalisations 2014 ont confirmé positivement les prévisions budgétaires.

Dépenses de fonctionnement 2014

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2014 se sont élevées à 503.426 €. Le poste personnel est le plus important du budget, suivi par l'énergie, la maintenance, la cantine.

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal avec Clavette, la commune assure les classes de maternelle qui demandent du personnel d'encadrement (ATSEM). Ces dépenses sont partagées entre les 2 communes.

L'augmentation des effectifs de la maternelle a nécessité également l'embauche de personnel supplémentaire pour la cantine et la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

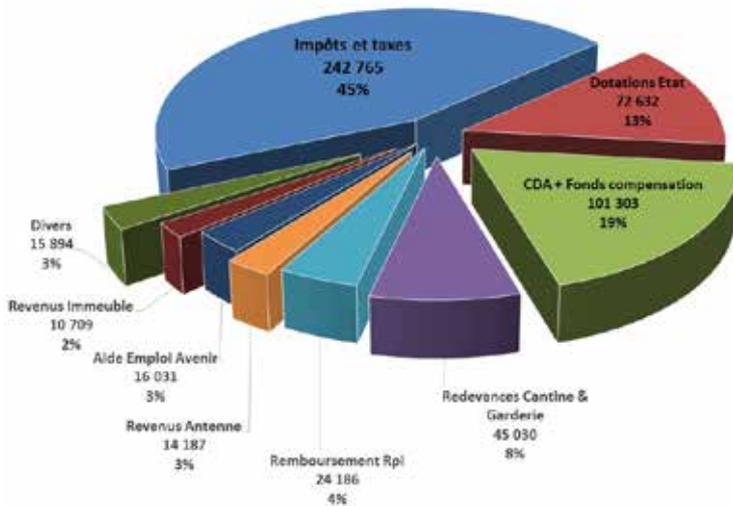


Recettes de fonctionnement 2014

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2014 se sont élevées à 542.736 €.

Les recettes sont composées principalement de :

- Fiscalité directe locale (taxes habitation et foncière) pour 242.765 € soit 40 K€ de plus que 2013 en raison de l'arrivée de nouveaux habitants et de l'augmentation légère des taux (environ 2% par rapport à 2013).
- Dotations de l'Intercommunalité et Fonds de compensation pour 101.303 € soit 25 K€ de plus que 2013 en raison de l'entrée dans la CDA au 1er janvier 2014 qui génère une dotation plus élevée qu'avec l'ancienne Intercommunalité Plaine Aunis
- Dotations de l'Etat pour 72.632 € avec une baisse de 3 K€ par rapport à 2013
- Redevances pour la garderie et la cantine : 45.030 € avec une hausse de 7 K€ par rapport à 2013



En synthèse...

Avant report de l'excédent de l'année 2013, le résultat du budget de fonctionnement 2014 s'est ainsi élevé à 39.311 €. Avec un excédent de 71.508 € de l'année 2013, le résultat cumulé de ce budget ressort à 100.196 €.

Le résultat du budget d'investissement ressort quant à lui à 31.866 €, grâce notamment à des recettes liées aux taxes d'aménagement pour environ 85.000 €.

Le budget 2014 voté a été respecté et maîtrisé avec des dépenses réelles moindres que prévues. Toutefois, compte tenu des investissements à venir, de l'endettement de la commune et du niveau des dépenses de fonctionnement, l'équilibre du budget pour les années à venir reste délicat (à horizon 2 ans).

Budget 2015

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Salaires	385.000	Taxe Habit° & Fonc.	259.000
Cantine	24.000	Dotations Etat	51.000
EDF, Gaz, Carb.	36.000	CDA + Fonds comp°	105.000
Entr. & Maint.	36.000	Red. Cant. & Gard.	47.000
Ecole-fournit.	7.000	Rembt Rpi	27.000
Assurances	4.000	Revenus Antenne	14.000
Télec° & Poste	6.000	Aide Emploi Avenir	18.000
Int. Emprunt	10.000	Revenus Immeuble	13.000
Cotis° SIVOM	39.000		
Divers	63.000	Divers	5.000
Affect° Invest.	29.000	Bénéfice N-1	100.000
Total	639.000	Total	639.000

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Extens° scolaire TTC	315.000	Subventions	222.000
Etude Eau pluviale	21.000	Fonds FCTVA	9.000
Chauffage salle fête	7.000	Taxes Aménagt	30.000
Rembt emprunt	39.000	Emprunts (scolaire)	20.000
Rembt crédit CT	0	Emprunts CT (pour TVA)	52.000
Travx accessibilité	4.000		
Divers	8.000	Divers	0
		Affect° Fonct	29.000
		Bénéfice N-1	32.000
Total	394.000	Total	394.000

♣ **Recettes de fonctionnement** pour 639.053 € dont notamment :

- recettes fiscalité directe locale : 259.040 € soit + 16 K€ par rapport à 2014
- Dotations de l'Etat : 51.140 € soit une baisse de 21.492 € par rapport à 2014

♣ **Dépenses de fonctionnement** pour 639.053 € dont notamment :

- Charges de personnel et assimilé : 384.674 € soit + 21 K€ par rapport à 2014 justifiée notamment par l'embauche d'un poste en emploi d'avenir pour l'école et la cantine
- Cotisation participation au fonctionnement du SIVOM : 39 K€ comprenant la cotisation 2014 non versée et celle de 2015 (28 € par habitant)
- Entretien et maintenance : 36.000 € soit + 11 K€ pour travaux de mise aux normes accessibilité

♣ **Recettes d'investissement** pour 395.084 € (avec report du résultat 2014) dont notamment :

- Emprunt bancaire pour financement de l'extension scolaire : 20 K€
- Autofinancement de la commune pour financement de l'extension scolaire : 37 K€
- Emprunt à court terme pour la TVA sur l'extension scolaire (FCTVA) : 52 K€

Quelques chiffres

Recettes fiscales par habitant
255 €

Dépenses de fonctionnement par habitant
530 €

Dettes par habitant
502 €

Vos impôts locaux

Compte tenu des excédents de résultats 2014, **le conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter les impôts locaux au titre de l'année 2015.**

Toutefois, il sera peut-être nécessaire d'envisager une augmentation des impôts à compter de 2016-2017 pour

financer les investissements obligatoires à venir pour la réfection des voiries.

Le conseil municipal maintient sa volonté de limiter autant que possible les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'action sociale

Quel est le rôle du CCAS ? (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS reçoit et examine les demandes d'aide sociale et lutte contre l'exclusion

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations).

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.

Pour la délivrance des aides, le CCAS de Montroy fait appel au SIVOM de la Plaine d'Aunis qui regroupe 8 communes et qui est présidé par David BAUDON (Maire de La Jarrie et Conseiller Départemental). Un suivi des personnes en difficulté s'effectue entre les C.C.A.S. la commission du SIVOM et/ou les travailleurs sociaux.

Le CCAS dispose d'un budget autonome. Il est géré par un conseil d'administration dont le rôle est également d'établir et de voter son règlement intérieur.

Le CCAS de Montroy est composé de 9 membres

Le Maire : Jonathan Khun – Président de droit.

4 membres issus du Conseil Municipal : Michèle Delêtre (Vice-Présidente), Aurélie Nicolle, Françoise Jeauffreau, Eric Thomas

4 membres nommés par le Maire : Pierrette Caquineau, Nathalie Dorléac, Nathalie Dupuy, Willy Rzepka.

Le CCAS est à votre disposition : contactez-nous à la Mairie.

L'aide aux Seniors

Le CLIC

C'est un lieu d'accueil pour les personnes âgées de + de 60 ans pour recevoir des informations sur :

La santé

Les services d'aide à domicile

Les aides financières

Les structures d'hébergement

Les aides techniques

L'habitat

La protection juridique

Les loisirs

Le bien-être

Le réseau gérontologique

Il organise et coordonne avec le médecin traitant des soins personnalisés afin de favoriser le maintien à domicile et/ou d'organiser le retour d'hospitalisation dans les meilleures conditions. Il s'agit d'un dispositif destiné en priorité aux personnes de plus de 75 ans vivant ou souhaitant rester à domicile et pour toutes personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Notre psychologue vous propose des entretiens en direction des aidants et/ou des patients.

Ces 2 services sont entièrement gratuits.

**RESAUNIS : 8, Impasse Valpastour
17220 St-MÉDARD D'AUNIS**

L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

CLIC : 05 46 09 73 91

Réseau Gérontologique : 05 46 09 73 08

Mail : resaunissantessocial@orange.fr

*Pour le maintien
à domicile des
personnes
âgées*

L'histoire des CCAS

C'est en l'an V de la révolution qu'ont été créés les bureaux de bienfaisance, suivis en 1883 par les bureaux d'assistance. Ils deviendront les bureaux d'aide sociale en 1953 et prendront en 1978 le nom de Centre Communal d'Action Sociale.

Ce nom sera officialisé en 1986, et c'est une loi de 1995 qui définira ses missions et son fonctionnement.

L'agrandissement de l'école - Urbanisme

L'accueil des enfants à l'école maternelle de Montroy demande des locaux supplémentaires.

De 2008 à 2013, **2 classes supplémentaires ont été créées** pour répondre à l'augmentation des effectifs. **Des aménagements temporaires** ont été réalisés : installation d'une classe dans la salle de motricité, dans l'ancienne cantine et dans la salle du Conseil Municipal. Le dortoir des moyennes sections a été installé dans le gîte communal qui jouxte l'école.

Cet aménagement n'est pas adapté pour accueillir les effectifs prévus pour les années à venir.

Le choix retenu a été de transformer les anciens locaux techniques et la bibliothèque en locaux scolaires pour créer une salle de classe et une salle de motricité.

Après appel d'offres, le projet a été confié au Cabinet GRAVIERE ET FOULON, qui a déjà procédé à plusieurs réunions avec les enseignantes et le groupe de travail des élus chargés du projet.



La commune est passée de 650 à 950 habitants de 2010 à 2015.

A
C
T
U
E
L



F
U
T
U
R



Financement du projet

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et honoraires	258 220,50 € HT	Etat (DETR)	64 555,125 €
		Département	90 377,175 €
		Région (FRIL)	51 644,10 €
		Participation de la commune	51 644,10 €
Total	258 220,50 € HT	Total	258 220,50 € HT

Sécurisation et amélioration de la voirie

Le projet de sécurisation de la Grande rue et de la route de Ste Soulle à La Jarrie continue.

L'aménagement à la hauteur du Chemin du Bosquet a été mis en place à la demande du Conseil municipal par le Conseil Départemental. Il a pour but de casser les accélérations en rentrant et en sortant de Montroy, **de protéger les piétons et les usagers du Chemin du Bosquet** lorsque ces derniers rejoignent la Grande rue. Les plateaux ralentisseurs et les coussins Berlinoises (ralentisseurs amovibles) entre Montroy et Bourgneuf ont également cette **fonction de ralentissement et de protection des piétons.**

Une réflexion est également engagée avec les Services Départementaux pour trouver une solution plus durable dans la Grande rue entre la Mairie et l'église,

permettant de sécuriser ce tronçon et d'**améliorer l'organisation du stationnement.**

La commission Urbanisme s'est également rapprochée du département afin de trouver des solutions pour la traversée de Montroy sur l'axe La Jarrie – Sainte Soulle, afin de **protéger les arrêts de bus scolaires** et la sortie du lotissement Le Hameau. Toutefois, les points de vue divergent entre la commune et le conseil départemental, et la Commission redouble d'efforts afin de mettre en place un système sécurisé pour tous.

Quelques travaux de voirie ont eu lieu tels que du marquage au sol, la réfection de la route de Clavette, et des rebouchages de « nids-de-poule » sur les voies les plus dégradées. L'enfouissement prévu en 2015 des lignes Moyenne Tension par ERDF, nous incite à reculer la réfection des routes, afin de ne pas détériorer des zones rénovées.

Les aînés font la fête

Comme chaque année, le CCAS de Montroy a invité ses aînés à un déjeuner dansant.

54 personnes ont répondu présent : l'occasion de se retrouver autour d'un bon repas dans une ambiance festive.

Le traiteur David Arsonneau s'est occupé de nos papilles : foie gras, chapon, omelette norvégienne ont régalé les convives et Cathy Joubert a animé la journée au son de l'accordéon, du clavier et de sa voix enchanteresse.

Les convives n'ont pas résisté longtemps à faire un petit pas de danse : cha-cha, madison, rock, tango, jusqu'à la fin de l'après-midi pour les infatigables !

Un moment très convivial et chaleureux que tous attendent avec impatience pour 2015.



La fête de Noël : du plaisir pour les petits et les grands

Le 21 décembre les enfants sont venus nombreux avec leurs parents pour faire un tour dans le petit train, qui a parcouru le village avec à son bord le Père Noël.

Des sapins avaient été plantés dans le village : ils ont été décorés par les enfants, puis photographiés et exposés sur la place Léon Robin, pour être admirés par tous.

La distribution de chocolats, pour la plus grande joie des enfants et des parents a permis à tous de clôturer cette matinée amicale et chaleureuse.



Les enfants présentent leurs travaux

Deux rencontres avec les familles ont été organisées par les animateurs de l'Association Familles Rurales et le personnel communal avant les vacances de Noël et de février.

Elles ont permis aux parents de découvrir les réalisations de leur enfant faites pendant les TAP (Temps d'Activité Périscolaire), et de partager un goûter.



TAP ?

Les Temps d'Activité Périscolaire ont été mis en place en septembre 2013 à Montroy, dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires. L'objectif de la loi est d'alléger la journée de classe et de favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

A Montroy, un partenariat a été mis en place avec l'AFR (Association Familles Rurales) de Bourgneuf, qui anime les TAP avec le personnel communal. Des activités adaptées aux petits de maternelle sont proposées à ceux qui ne font pas la sieste : lecture, jeux de société, sports, sciences, découverte de la nature, cuisine, découpage...



Le Carnaval de l'APE Montroy - Clavette

Samedi 12 avril le carnaval était organisé par l'Association des Parents d'Elèves.

Le thème choisi était « l'Espace » : défilé des enfants déguisés des Ecoles de Clavette et de Montroy dans les rues de Clavette, lancer de confettis. Le char, réalisé par les membres de l'association a participé au défilé, puis a été embrasé. Un goûter et le tirage de la tombola ont clôturé cette belle journée enfantine.



Les commémorations : 11 novembre 2014 et 8 mai 2015

Deux fois par an, les habitants de Montroy et leurs élus se retrouvent pour commémorer les 2 guerres et veiller au devoir de mémoire.

La cérémonie du 8 mai 2015 avait un faste particulier, car elle commémorait les 70 ans de la fin de la 2e guerre mondiale, et le banquet des Anciens Combattants de La Jarne, La Jarrie, Croix-Chapeau

et Montroy se déroulait sur notre commune. David BAUDON, Maire de La Jarrie et conseiller départemental, Vincent COPPOLANI, Maire de La Jarne, étaient accueillis par Jonathan KUHN, maire de Montroy. Des élus des 3 communes étaient également présents.

La sonorisation musicale de la cérémonie, assurée par le policier

municipal de La Jarne, les textes lus par la jeune Noémie et par le Maire ont donné une émotion particulière et rappelé à chacun que nos aînés ont donné leur vie pour préserver notre liberté.

Les émotions creusent... et tous se sont retrouvés pour le vin d'honneur. Un banquet dansant clôturait cette journée.

Le 8 mai 2015



Le repas des anciens combattants



Le 8 mai 1945 à 15h, les cloches de toutes les églises françaises sonnent officiellement la fin de la guerre tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique. « La guerre est gagnée. Voici la victoire ».

C'est le 7 mai 1945, à 2h41, qu'un premier acte de capitulation allemande est signé à Reims. La reddition sans conditions de l'Allemagne nazie met fin en Europe à un conflit de six ans qui a fait plusieurs dizaines de millions de morts.

Le 11 novembre 2014



L'armistice du 11 novembre 1918 marque la capitulation de l'Allemagne et la fin de la Première Guerre mondiale. Le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, rendant hommage aux soldats.

Pendant cette guerre, environ 10 millions de personnes sont mortes, principalement en Europe, et 20 millions d'autres sont devenues invalides.

RV le 11 juillet pour la fête nationale



Après la soirée paëlla du 21 mars et la chasse aux œufs de Pâques, nous sommes heureux de vous informer que nous organisons avec la participation de la mairie la fête nationale le samedi 11 juillet et que nous rééditons le pique-nique géant qui a connu un indiscutable succès l'an dernier.

RDV à 14 heures place Léon Robin

- Pour les plus jeunes : manège à prix très attractif
- Pour les pré-ados et ados : jeu de piste
- Diverses animations gratuites (jeux de bois etc...)
- Buvette - chichis - crêpes- barbe à papa

A partir de 19 heures

Venez nombreux avec votre panier de pique-nique, nous tiendrons à votre disposition les tables, chaises, barbecues.

Petite restauration à la buvette, frites, pizzas (La Trattoria Caffé, pensez à réserver tél : 05 46 52 79 26).

Le repas pique-nique sera animé par Hélène FM et sera suivi de la retraite aux flambeaux et d'une soirée dansante.

Venez nombreux !



Pour toute information :
comitedesfetes.montroy@gmail.com

HALLOWEEN ??

Cette année, notre commune verra peut-être naître une fête d'Halloween : à l'initiative de quelques habitants de Montroy, les associations vont se retrouver pour en parler.

Si vous avez de la place dans votre jardin, préparez-vous en plantant quelques citrouilles : peut-être y aura-t-il un concours de citrouille... Nous vous tiendrons au courant prochainement.



INFOS PRATIQUES

Nids de frelons

Si vous constatez un nid de frelons sur votre propriété, nous vous invitons à contacter rapidement un apiculteur. Les pompiers ne se déplacent plus et vous conseillent la même chose. Si vous constatez un nid sur le domaine public, merci d'alerter la Mairie.

Brûlage déchets verts

Le Brûlage de déchets vert, est interdit dans toutes les communes de Charente Maritime : les déchetteries de la CDA sont à votre disposition. Vos élus continuent à attirer l'attention de la CDA sur l'insuffisance du nombre de passages en commune rurale.

Divagation des chiens

Nous rappelons aux propriétaires que les chiens errants constituent un risque tant pour le chien que pour les usagers. Chacun est responsable de son chien, et les constatations de divagations répétées seront, selon la loi, soumises à contravention.

Bruits de tir

Les nouveaux arrivants dans la commune ont peut-être été surpris par des déflagrations répétées. Il s'agit de canons inoffensifs disposés dans certains champs afin de repousser les nuisibles lors des semis.

2 « Conseils d'habitants » pour faire avancer notre commune

Entrepreneur à Montroy



Paysage de Montroy



Nous vous proposons la mise en place de Conseils d'habitants sur 2 axes de travail. Ces ateliers participatifs habitants / élus auront pour objectif de déterminer la politique à mener dans ces domaines.

Inscrivez-vous à la Mairie : mairie.montroy@wanadoo.fr

Merci aux donateurs

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier chaleureusement tous les habitants de Montroy qui nous ont remis des plantes, prêté du matériel, donné de leur temps...

Grâce à eux, la Commune est plus belle et plus chaleureuse.



ELAGUE TOUT

ELAGAGE & GESTION
des arbres

- TOUTES TAILLES D'ARBRES
- Démontage et abattage d'arbres morts ou dangereux
- Plantation et aménagement parcs et jardins

CAQUINEAU Alain

Tél. 05 46 55 04 01 - 06 10 87 84 24

Jimmy MARZONA
Gregory AVRILLAUD

 **Marzona**

société

Plomberie, Chauffage,
Cuisine, Salle de bain,
Traitement de l'eau..

05 16 19 84 95

La Trattoria Caffè
Pizzas & Épicerie

3 place Léon Robin – 17220 MONTROY

05 46 52 79 26

www.latrattoria-montroy.fr

Accessoires T Services

Vente et installation

- Equipements Electriques
(KIT mains libres, feux de signalisation, radars de recul...)

- Attelage - Galerie

- Aménagement de véhicule utilitaire

06 45 21 97 04

Votre accessoire auto et utilitaire à domicile !

Pour votre encart publicitaire ici, contactez la Mairie : mairie.montroy@wanadoo.fr
(Priorité sera donnée aux entreprises de Montroy)